

L'ÉCHO DU FLEUVE



FÉVRIER 2026

Dans ce numéro:

- Photos
- Informations importantes
- Activités spéciales

Mme Martin et
Barbara

Visite des clowns thérapeutiques



Mme Voyer, Barbara
et Joe Capuccino

Kiosque ambulant du Carnaval



Roxanne et
M. Bouchard



Mme Giroux et le
Bonhomme Gigueux



L'anniversaire de Mme Plante
souligné par le personnel du
3^e Fleuve

Le Rêve d'ainé de M. Vaillancourt: dîner
au Rascal. Merci à la Fondation d'offrir un
supplément de bonheur aux résidents!



RÉSULTATS DU SONDAGE ANNUEL 2025

L'hygiène des mains est un geste simple, mais essentiel pour protéger la santé des résidents, des familles et du personnel. À la suite du sondage annuel à l'automne dernier, un plan d'action a été élaboré afin d'améliorer encore davantage nos pratiques.

Trois éléments principaux ont été ciblés:

- D'abord, un manque d'uniformité dans les habitudes d'hygiène des mains avant et après les repas, tant chez le personnel que chez certains résidents ayant besoin d'un léger encadrement.
- Ensuite, des oublis concernant l'entretien des ongles (coupe et nettoyage) chez certains membres du personnel.
- Finalement, un besoin de renforcer la sensibilisation sur l'importance d'une bonne hygiène des mains et des ongles et son impact direct sur la prévention des infections.

Pour y répondre, différentes actions sont prévues : rappels et accompagnement lors des repas, renforcement des bonnes pratiques liées aux ongles, ainsi que des activités de sensibilisation auprès du personnel. Ces mesures visent à soutenir chacun dans l'adoption de gestes simples, mais importants.

Nous sommes pleinement engagés à améliorer continuellement nos pratiques afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, sain et respectueux pour tous. Chaque geste compte, et ensemble, nous faisons la différence.

Merci à tous les résidents et les personnes proches aidantes qui ont participé au sondage, vos réponses nous aident à améliorer nos services.

Sarah Martin
Directrice d'activité d'établissement





Aborder la problématique du suicide avec les gens qui nous entourent demeure une façon essentielle de prévenir le suicide. C'est pourquoi, dans le cadre de cette campagne, nous vous invitons à **oser parler du suicide**.

Un kiosque thématique se déroulera au Bistro, du 2 au 6 février prochain. Des intervenants seront sur place lundi, de 10h30 à 15h00 pour vous accueillir. De l'information, des ressources et un défi vous attendent : réaliser la plus longue chaîne d'entraide. Venez nous rencontrer pour en apprendre davantage.

Si vous êtes intéressés à suivre le Webinaire offert par l'Association Québécoise de prévention du suicide intitulé *Prévenir le suicide : écouter, agir et s'outiller*, vous pouvez y assister en vous inscrivant gratuitement au [Webinaire d'introduction à la prévention du suicide](#)

Lorsque vous passerez au kiosque, nous vous invitons à prendre une ou plusieurs main(s) que vous pourrez remettre à quelqu'un pour lui signifier que vous êtes là pour elle.



Vous pourrez aussi en apprendre davantage sur le sujet dans l'épisode de la saison dernière du balado mensuel.

Marie-Christine Simard, chef d'équipe du sous-comité « Abus, agressions, harcèlement ; évasion ; fugue ; situation à risque ; tentative de suicide »

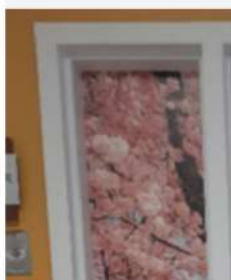
Appel de projets 2026-2027



FONDATION
*Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins*

Familles et employés,

Vous avez une idée qui permettrait d'apporter
Un Supplément de Bonheur aux résidentes et
résidents? Complétez le formulaire
"Demande d'aide financière 2026-2027"



Présentez votre demande

La demande de financement doit être remise, pour une première lecture, à la directrice d'activité d'établissement (DAE) du site concerné ou aux deux directrices, s'il s'agit d'un projet commun. Par la suite, le porteur du projet pourra transmettre officiellement le formulaire à la Fondation et placer la DAE en copie conforme, avant le 31 mars 2026.

Analyse des demandes

Au cours du mois d'avril, toutes les personnes responsables des projets seront invitées à exposer leur projet lors d'une rencontre réunissant la direction générale, les directrices d'activité d'établissement et les membres du Conseil d'administration de la Fondation. Ce sera l'occasion d'échanger et d'apporter les précisions qui favoriseront une meilleure compréhension de votre proposition. Par la suite, ce sont les membres du Conseil d'administration qui détermineront les projets retenus pour financement.

Vos projets supportent la mission
de la Fondation qui est d'offrir
UN SUPPLÉMENT DE
Bonheur!



Anne, Renée et France



Notre musicien Daniel Filiatrault

BRUNCH DU 11 JANVIER



M. Fortier et
M. Ladouceur



M. Laperrrière, Mme Thérberge,
Mme Grondin et Mme Daoust



M. Perron et sa famille



Notre pianiste
Guy Dumais



Mme Guérin et
ses proches

BRUNCH DU 18 JANVIER



Mme Filion et
M. Perras



Mme Vaillancourt, Mme Bédard et
Mme Bertrand

VISITE DU BONHOMME CARNAVAL



M. Godmaire et M. Fortier



Mme Moreau



Mme Beshro, Mme Morin et Mme Guérin



M. Tardif et Mme Touzin



Mme Fortin et
M. Bouchard



FONDATION

*Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins*

Grâce au succès de la vente des repas de Noël, le 30 janvier dernier, la Fondation recevait un chèque au montant de 2 193,72\$, remis par M. Driss Chouqui, chef du secteur alimentaire.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation désirent remercier le personnel du Service alimentaire pour leur précieuse collaboration.



Mme Louise Boucher, administratrice de la Fondation,
Mme Marie-Claude Abran, directrice d'activité
d'établissement de Côté Jardins et M. Driss Chouqui,
chef du secteur alimentaire.

Merci à tous de contribuer à offrir un

SUPPLÉMENT DE

Bonheur!

VENTE DE BALLONS POUR LA ST-VALENTIN

**AU PROFIT DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES
DES JARDINS DU HAUT ST-LAURENT**

**1 BALLON= 2\$
3 BALLONS=5\$**

**DIMANCHE LE 8 FÉVRIER
DE 13H00 À 16H00
AU 2E FLEUVE**

OU

**AU BUREAU DES LOISIRS
AU 3E FLEUVE,
SUR LES HEURES DE
BUREAU**

**Pour offrir à un
résident, un
employé ou un
bénévole que vous
appréciez**

**TOUS LES BALLONS SERONT LIVRÉS
DANS LA JOURNÉE DU
13 FÉVRIER**



**Prenez note que tous les résidents recevront un
ballon de la part du Comité des Bénévoles!**

POUR LES RÉSIDENTS, EMPLOYÉS ET VISITEURS

Le 14 février

POUR LA ST-VALENTIN



Nous vous invitons à
vous habiller en
rouge ou en rose et à
porter des accessoires
thématiques *



**Merci de participer à égayer
notre milieu de vie !**





Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÉ-JARDINS inc.

Abrégé de la politique et de la procédure

Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité a été bonifiée en 2022. Au Centre d'hébergement et de soins de longue durée Côté-Jardins inc., la politique et la procédure mises à jour ont été adoptées le 24 avril 2024.

Définition de la maltraitance selon la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité :

« Un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne ».

Sept types de maltraitance :

- | | |
|---|----------------------------------|
| • Maltraitance physique | • Âgisme |
| • Maltraitance sexuelle | • Maltraitance organisationnelle |
| • Maltraitance psychologique | • Violation des droits |
| • Maltraitance matérielle ou financière | |

Signalement obligatoire

Par la Loi, les prestataires de services de santé et de services sociaux, ainsi que tous les professionnels, ont l'**obligation de signaler au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS)** toute situation où il y a un **motif raisonnable de croire** (basé sur des faits ou des circonstances, une crainte ou une appréhension) qu'il y a de la maltraitance pour les personnes dans les situations suivantes :

- | | |
|---|---|
| • Résident hébergé en CHSLD ou en MDAA | • Personne sous mesure de représentation |
| • Usager en RI/RTF | • Personne inapte selon une évaluation médicale |
| • Résident en RPA en situation de vulnérabilité | |

Pour ces situations, le consentement de la personne ou de son représentant légal est recherché, sans toutefois être obligatoire.

S'il y a un motif de croire qu'il y a de la maltraitance pour une personne qui ne fait pas partie des situations énumérées plus haut, vous êtes fortement encouragés à procéder au signalement, en vous assurant d'obtenir le consentement de la personne ou de son représentant. Le signalement sera fait à la **Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés**.

Coordonnées pour effectuer un signalement

**Ligne Aide Maltraitance Adultes
Aînés**
1 888 489-2287

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
CIUSSS de la Capitale-Nationale
2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 3S2
commissaire.plainte.ciusscn@sss.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 691-0762 ou sans frais 1 844 691-0762

Les résidents, leurs proches et les visiteurs, ainsi que les personnes œuvrant pour l'établissement, peuvent obtenir du soutien auprès de différents intervenants et ressources dans la gestion des situations de maltraitance :

Intervenants en service social de l'établissement	Côté-Jardins : 418-688-1221 poste 1822 Jardins du Haut Saint-Laurent : 418-872-4936 poste 6828
Personne responsable de la mise en œuvre de la politique	418-872-4936 poste 6832
Comité des usagers	Côté-Jardins : 418-688-1221 poste 1807 Jardins du Haut Saint-Laurent : 418-872-4926 poste 6833
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de la Capitale-Nationale	418-681-0088 info@caap-capitalenationale.org
Ligne d'Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA)	1-888-489-2287 ou 514-489-2287 https://www.aideabusaines.ca/

Interdictions de représailles envers un signalant

Notez que les mesures de représailles contre des personnes qui effectuent un signalement ou qui collaborent à son traitement sont interdites, ainsi que toute poursuite en justice.

Possibilité de sanctions pénales

Il faut savoir que des sanctions pénales pourraient être émises à :

- Quiconque manque à son obligation de signaler sans délai un cas de maltraitance.
- Quiconque exerce des mesures de représailles, menace ou intimide une personne qui effectue un signalement.
- Quiconque commet un acte de maltraitance envers une personne en CHSLD, en MDAA, en RPA, en RI ou en RTF sur les lieux ou en déplacement.
- Quiconque entrave ou tente d'entraver, de quelque façon que ce soit, l'exercice des fonctions d'un inspecteur ou d'un enquêteur.

L'importance de la confidentialité!

Pour le résident victime d'une situation de maltraitance, la « confidentialité du dossier » du résident s'applique. Seul le CPQS et la personne relevant de lui ont accès aux renseignements permettant d'identifier la victime, ainsi que le signalant. Un numéro de dossier sera attribué pour traiter le signalement. Lors de la vérification des faits, le consentement sera demandé au signalant pour que les informations permettant de l'identifier soient divulguées.

Connaître ses droits est important

Le **code d'éthique** de votre établissement est **basé sur les droits des résidents** et les **valeurs** organisationnelles. Ces éléments constituent un ensemble de règles à respecter par toute personne dans votre milieu de vie.



Droit d'accès à son dossier

À qui vous adresser?

Vous avez besoin de soutien pour connaître ou faire valoir vos droits?
Plusieurs ressources sont disponibles.

Contacter une intervenante sociale qui vous dirigera vers la meilleure ressource :
418 872-4936 poste 6828

Sarah Martin
Directrice d'activité d'établissement
418 688-1221 poste 1816

Comité des usagers
418 872-4936 poste 6833

Conduites et attitudes attendues des intervenants

- Reconnaître le droit du résident de consulter sur demande son dossier et de recevoir l'aide professionnel qualifié pour comprendre les informations
- Expliquer au résident les modalités d'accès au dossier et les restrictions applicables

LE RÔLE DE L'INTERVENANT ACCOMPAGNATEUR

Lorsqu'une personne arrive en CHSLD, il est important qu'elle et ses proches se sentent accueillis et bien entourés. C'est là qu'entre en jeu l'intervenant accompagnateur.

Cette personne est désignée dès l'admission pour faciliter l'intégration du résident. Elle prend le temps d'écouter, de recueillir les besoins et les préférences, que ce soit pour l'alimentation, les soins d'hygiène ou les habitudes de vie. Son rôle est de s'assurer que le résident se sente respecté, en sécurité et reconnu dans son individualité.

L'intervenant accompagnateur agit aussi comme lien de confiance entre la famille, l'équipe de soins et le milieu de vie. Il favorise la communication, soutient la participation des proches et veille à ce que le quotidien du résident soit le plus agréable possible.

En résumé, l'intervenant accompagnateur est une personne clé pour que chaque résident trouve sa place, se sente écouté et bénéficie d'un milieu de vie chaleureux et humain.

Sarah Martin
Directrice d'activité d'établissement





Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CÔTÉ-JARDINS^{inc.}

Saison 3 - Épisode 1
La diversité sexuelle et
de genre en CHSLD



RAPPEL DE LA PHARMACIE : MÉDICAMENTS NON PRESCRITS

Il est malheureusement de croyance populaire que les médicaments de vente libre et les produits de santé naturels sont des produits de consommation bénins et dont l'utilisation est sans risque. Nous tenons à vous confirmer que cette perception est erronée et dangereuse.

Voici quelques exemples :

- Un anti-inflammatoire acheté en vente libre (par exemple l'ibuprofène) peut mener à une décompensation de la fonction rénale d'un résident
- Une crème analgésique de type Myoflex™ peut augmenter significativement le risque de saignement d'un résident sous anticoagulant
- Un supplément de vitamines et minéraux peut mener à un échec de traitement à certains antibiotiques

Il est donc strictement interdit que les résidents se procurent des produits pharmaceutiques sans en aviser l'équipe traitante. Par le fait même, il est défendu que les familles fournissent ces produits aux résidents sans la permission de l'équipe traitante et ce, dans le but de collaborer ensemble en faveur de la sécurité liée aux médicaments. Ces produits englobent les médicaments de vente libre, les produits de santé naturels, les vitamines, les suppléments, les produits homéopathiques, les échantillons de médicaments, les crèmes et autres.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'aviser le personnel infirmier si vous croyez qu'un médicament non prescrit serait bénéfique pour votre proche. Elle pourra ainsi contacter le pharmacien qui validera si son utilisation est bénéfique et sécuritaire afin de le faire prescrire par le médecin. L'équipe de la pharmacie est disponible de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.



Vincent Jobidon, pharmacien
Pharmacie Myriam Chaput
418-653-9333



Coupon repas

Pour les personnes désirant acheter des coupons repas à l'avance, vous pouvez désormais le faire au Bistro.

- Repas complet à 15 \$ (incluant : soupe/plat principal/dessert/boisson).
- Achat individuel ou en carnet de 5 coupons.
- Payable par carte de débit ou carte de crédit uniquement.

*Vous êtes témoin
d'un beau moment. d'une activité ou
d'un geste qui fait la différence pour un résident?*

**N'hésitez pas à nous le partager, nous adorons
publier des images de ce que vivent nos résidents
dans leur milieu de vie!**



**Vous pouvez nous écrire au
amelie.desrochers@cotejardins.ca pour nous partager ce
moment**

Un petit geste
qui vient du coeur

Un énorme merci au Comité
des bénévoles des Jardins du
Haut St-Laurent qui offrira à
chaque résident un ballon
thématique pour la
St-Valentin le 13 février
prochain.



Comité des
Bénévoles

LES JARDINS DU HAUT SAINT-LAURENT

La rencontre de bienvenue

LA PROCHAINE RENCONTRE DE BIENVENUE POUR
LES NOUVEAUX RÉSIDENTS ET LEURS PROCHES SE
TIENDRA LE 26 FÉVRIER, DE 14H00 À 16H00

Ce sera un moment idéal pour vous familiariser avec
les différentes ressources offertes dans votre nouveau
milieu de vie et échanger avec les professionnels qui
seront à la rencontre

Mme Catherine Gagnon, travailleuse sociale, vous
accueillera à l'entrée principale.

Bienvenue aux nouveaux résidents !
C'EST AVEC JOIE QUE NOUS AVONS ACCUEILLI EN JANVIER:

Mme Fernande Groleau

Mme Marie-Anne Le Moignan

Mme Denise Delisle

M. Yvon Doré

M. Éric Perreault

Mme Marie-Claude Voyer

Mme Jacqueline Pelletier

M. Sylvain Guimond

M. Alexis Trépanier

Mme Françoise Gosselin

Mme Francine Pineault

M. Jacques Côté

M. Roger Renaud





Anniversaires des résidents



Louissette Morin	3340	1 ^{er} février
Marcelle Tremblay	1127	2 février
Denise Delisle	2218	4 février
Murielle Duchesneau	3302	5 février
Daniel Paradis	1132	6 février
Fernande Groleau	2264-A	7 février
Lorenzo Simard	2220	10 février
Jeanne Pelletier	3312	11 février
Laurian Cloutier	2408	12 février
Gertrude Lefrançois	2437	13 février
Claire Bédard	3313	14 février

Yolande Létourneau	1430	15 février
Luc Moisan	1558	17 février
Françoise Gosselin	3351-B	17 février
Jeanne Chabot	2412	17 février
Madeleine Boucher	2403	19 février
Lise Théberge	3346	22 février
Louise Masson	2242	22 février
Louis Bélanger	1428	27 février
Nicole Auger	2215	28 février
Richard Cantin	2266-A	28 février

Anniversaires des bénévoles

France Busque

21 février

IN MEMORIAM



Mme Thérèse Hamel	5 janvier
Mme Fleurette Lauzier	6 janvier
Mme Denise Côté	7 janvier
Mme Jeannette Lévesque	11 janvier
Mme Estelle Maltais	11 janvier
Mme Claudette Dallaire	12 janvier
M. Réal Gagnon	15 janvier
Mme Hélène Auclair	23 janvier
M. Richard Perron	24 janvier
Mme Murielle Brière	30 janvier

La famille de Mme Lévesque tient à remercier le personnel médical et l'équipe des préposé(e)s du CHSLD Les Jardins du Haut-Saint-Laurent pour la qualité des soins prodigués et leur grande humanité.

Jeannette Lévesque
1932-2026



OFFREZ UN SUPPLÉMENT DE
Bonheur!
AUX RÉSIDENTES ET AUX RÉSIDENTS



FONDATION
Les Jardins du Haut-St-Laurent
et Côté-Jardins

4770 rue St-Félix, St-Augustin-de-Desmaures
Québec, G3A 0K9
CANADA

Tel: 418 780 8179
Courriel: info@fondationjhsl-cj.ca www.fondationjhsl-cj.ca

Mme Filion, M. Perras,
M. Bouchard et Ariane

Distribution de mousseux pour le Nouvel An

M. Pageot

M. Desgagnés

Confection de beignes

Jamie, Sylvie et Anaïs

Soirée pub en musique

Mathieu et Amélie

Dîner hot-dog au Bocage
avec M. Duquet

Anniversaires du mois

Notre chansonnier, Michel Farrier

Notre pianiste Céline Potvin



COMITÉ DES USAGERS

Caroline Filiatrault
Marie Doyon
Linda Morissette
Jean R. Gagnon
Claire Bédard

Pour communiquer avec nous:
418.872.4936, poste 6855



ENSEMBLE, NOUS POUVONS PRÉVENIR LE SUICIDE

Pour vous ou pour un proche

**BESOIN D'AIDE OU
D'INFORMATIONS ?**

LIGNE D'INTERVENTION
POUR PRÉVENIR LE SUICIDE

1-866-APPELLE (2773553)



Ensemble, protégeons nos aînés et
« SIGNALONS » la maltraitance
418-780-2280 (ABU0) - Ligne interne

